

Durée et lieu : 1 module de 3h30 sur une demi-journée, en salle de formation

Intervenant : juriste ou avocat de profession

PREAMBULE REGLEMENTAIRE

L'expression "travail illégal", juridiquement consacrée par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005, regroupe un ensemble de fraudes majeures à l'ordre public social et économique, précisément prévues et définies par le code du travail.

Ces fraudes ont en commun de violer des règles élémentaires liées à l'exercice d'une activité professionnelle indépendante, en nom propre ou en société, ainsi que celles liées à l'embauche et à l'emploi des salariés. Ce sont :

- Le travail dissimulé
- Le prêt illicite de personnel
- Le marchandage
- L'emploi d'un étranger démuné de titre de travail
- Le cumul irrégulier d'emplois
- La fraude aux revenus de remplacement

Le travail illégal constitue un ensemble de fraudes majeures à l'exercice d'une activité professionnelle et à l'emploi de salariés. Il contribue à la désorganisation de la société, favorise l'exclusion et la précarité, l'évasion fiscale et sociale, et l'enrichissement frauduleux des délinquants. Ses conséquences sont particulièrement néfastes.

Compte tenu de ces enjeux, **le dispositif institutionnel et juridique de lutte contre les différentes formes du travail illégal a été renforcé ces dernières années et vient récemment de faire l'objet de plusieurs mesures légales et réglementaires qui améliore les moyens de contrôle et les pouvoirs des agents habilités, favorise la coordination interministérielle et aggrave le régime des sanctions pénales, administratives et civiles.**

Cette lutte législative qui ne cesse de s'intensifier se traduit notamment par :

- De nouveaux cas de travail dissimulé réprimé,
- Un renforcement de la responsabilité des donneurs d'ordre,
- Un élargissement des pouvoirs des agents chargés du contrôle (nouvelles prérogatives de l'urssaf " procédure de flagrance sociale"),
- La mise en place d'une coordination entre les institutions administratives,
- Une amélioration de l'information concernant les différents intervenants sur les chantiers,
- Une information et des garanties accrues des droits des salariés employés illégalement,
- Une étendue de la responsabilité in solidum des cocontractants,
- De nouvelles sanctions applicables aux entreprises (annulation totale des exonérations de cotisations),
- Des précisions sur les sanctions telles que fermeture administrative, remboursement des aides à l'emploi, exclusion des marchés publics,

OBJECTIF DU STAGE :

Objectifs réglementaires :

- Connaître les grandes lignes de la réglementation en matière de travail illégal,

Objectifs liés à l'exercice quotidien du professionnel :

- Comprendre les enjeux du travail illégal, tant pour l'employeur que pour le salarié et le client.
- Connaître les démarches administratives concrètes à effectuer pour respecter le code du travail

CONTENU DETAILLE DU STAGE

I. PREAMBULE : PREMIERS PAS et INTRODUCTION

- 1.1 Présentation croisée de SSA JUSTICE et des stagiaires
- 1.2 Présentation des mesures alternatives à la poursuite pénale : Le dispositif MAPITI-APP
- 1.3 Objectifs et contenu du stage
- 1.4 Déroulement de la formation et organisation matérielle du stage

II. INTRODUCTION

- 2.1 Les textes réglementaires
- 2.2 Le travail illégal en chiffres

III. Les démarches administratives concrètement

- 3.1 Les activités à but lucratif
 - 3.1.1 Les critères retenus pour qualifier une activité de lucrative
 - 3.1.2 Les activités concernées
 - [Dans la presse](#) : “Abattage clandestin”
 - [Focus](#) : l'entraide familiale, le bénévolat, l'aide à domicile
 - [Dans la presse](#) : “Un Nivernais dit refaire les toits par solidarité”
 - 3.1.3 Les formalités à respecter
 - [Focus](#) : les inscriptions et formalités déclaratives
- 3.2 Recrutement de salariés
 - [Focus](#) : Quels sont selon vous les critères du salariat ?
 - [Dans la presse](#) : “Travail dissimulé : un rôti devant la justice”.
 - 3.2.1 Les omissions sanctionnées
 - [Atelier](#) : Analyse d'un bulletin de paye, sa simplification, les obligations de l'employeur – Quelles sont les mentions obligatoires ?
 - [Vidéo](#) : la fiche de paie clarifiée
 - [Focus](#) : la simplification du bulletin de paye et l'intégration du prélèvement à la source.
 - [Focus](#) : les obligations de l'employeur en matière de paiement des salaires
 - 3.2.2 [Focus et Atelier](#) : la DPAE
 - 3.2.3 Le CESU
 - 3.2.4 Le Titre Emploi Service Entreprise (TESE)
 - [Atelier](#) : comment avoir recours au TESE ?
 - 3.2.5 Le recours aux indépendants
 - [Atelier](#) : quels sont les “indices” d'un faux travail indépendant ?
 - [Focus](#) : La protection du travailleur indépendant
- 3.3 L'emploi d'étrangers : quelles démarches ?
 - [Focus + PDF illustration](#) : Étranger salarié en France : les obligations de l'employeur

IV. CONCLUSION

- 4.1 Sources et adresses utiles – les organismes et administrations pour vous conseiller
- 4.2 Sitographie
- 4.3 Atelier final : Questionnaire d'évaluation de fin de formation des stagiaires